ANNECY
BONNEVILLE
CHAMBÉRY
GRÉSY-SUR-AIX
SALLANCHES
THONON-LES-BAINS
VILLE-LA-GRAND
GENÈVE

CHABLAIS INSERTION

105C route de la Dranse

74500 AMPHION LES BAINS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

COFIDEST AUDIT
Arcopole A
2 impasse de la Source
74200 Thonon-les-Bains
04 50 71 62 66

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DAUPHINÉ-SAVOIE
SAS au capital de 96 000 Euros - R.C.S THONON 383 780 889

ANNECY
BONNEVILLE
CHAMBÉRY
GRÉSY-SUR-AIX
SALLANCHES
THONON-LES-BAINS
VILLE-LA-GRAND
GENÈVE

CHABLAIS INSERTION

105C route de la Dranse

74500 AMPHION LES BAINS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

COFIDEST AUDIT
Arcopole A
2 impasse de la Source
74200 Thonon-les-Bains
04 50 71 62 66

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DAUPHINÉ-SAVOIE
SAS au capital de 96 000 Euros – R.C.S THONON 383 780 889

CHABLAIS INSERTION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION CHABLAIS INSERTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION CHABLAIS INSERTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des Associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

COFIDEST AUDIT - Arcopole A, 2 impasse de la Source - 74200 Thonon-les-Bains
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DAUPHINÉ-SAVOIE - SAS au capital de 96 000 Euros - R.C.S THONON 383 780 889.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

COFIDEST AUDIT - Arcopole A, 2 impasse de la Source - 74200 Thonon-les-Bains
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DAUPHINÉ-SAVOIE - SAS au capital de 96 000 Euros - R.C.S THONON 383 780 889.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à THONON LES BAINS,
Le 13 juin 2022
Le commissaire aux comptes



SAS COFIDEST AUDIT
Cyrille FAYETTE
Associé

COFIDEST AUDIT - Arcopole A, 2 impasse de la Source - 74200 Thonon-les-Bains
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DAUPHINÉ-SAVOIE - SAS au capital de 96 000 Euros - R.C.S THONON 383 780 889.

Assoc. CHABLAIS INSERTION
74500 AMPHION PUBLIER

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement	22 389	15 374	7 015	8 135	1 119-	13.76-
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	2 988	2 988		46	46-	100.00-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	67 300		67 300	67 300		
	Constructions	329 965	257 185	72 780	86 788	14 008-	16.14-
	Installations techniques Matériel et outillage	67 530	57 818	9 713	14 479	4 766-	32.92-
	Autres immobilisations corporelles	155 106	97 252	57 853	50 550	7 304	14.45
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	4 628		4 628	4 628		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	8 255		8 255	8 255		
	Total I	658 160	430 616	227 544	240 180	12 636-	5.26-
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	10 318		10 318	9 398	921	9.80
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	110 250		110 250	82 130	28 121	34.24
	Autres créances	119 197		119 197	86 556	32 641	37.71
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	255 437		255 437	243 176	12 261	5.04
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	498		498		498	
	Total III	495 700		495 700	421 259	74 441	17.67
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 153 860	430 616	723 244	661 439	61 805	9.34

Le Commissaire aux comptes

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Assoc. CHABLAIS INSERTION
74500 AMPHION PUBLIER

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	231 805	158 925	72 879	45.86
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau		38 239-	38 239	100.00
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	93 649	111 118	17 469-	15.72-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	37 211	15 030	22 182	147.58
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	362 665	246 834	115 830	46.93
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	9 336	6 224	3 112	50.00
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	9 336	6 224	3 112	50.00
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	192 279	220 280	28 001-	12.71-
	Emprunts et dettes financières divers	80	250	170-	68.00-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 118		2 118	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 634	15 914	11 720	73.65
	Dettes fiscales et sociales	106 659	134 616	27 957-	20.77-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie	3 000	9 000	6 000-	66.67-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	19 474	28 321	8 847-	31.24-
	Total IV	351 243	408 380	57 137-	13.99-
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	723 244	661 439	61 805	9.34

Le Commissaire aux comptes

(1) Dont à plus d'un an — 331 769 — 380 060
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises		2 510	2 510-	100.00-
Production vendue de Biens et Services	491 134	371 515	119 619	32.20
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	597 269	586 742	10 527	1.79
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	93 330	147 993	54 663-	36.94-
Collectes	3 660	8 204	4 544-	55.39-
Cotisations				
Autres produits	201	226	24-	10.78-
Total I	1 185 594	1 117 189	68 404	6.12
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	57	56	2	3.15
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	921-	8 987-	8 066	89.75
Autres achats et charges externes	153 557	131 703	21 854	16.59
Impôts, taxes et versements assimilés	27 062	22 271	4 791	21.51
Salaires et traitements	758 691	715 135	43 556	6.09
Charges sociales	118 409	109 035	9 374	8.60
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	38 299	30 589	7 710	25.21
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	3 112	6 224	3 112-	50.00-
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	33	5	29	605.06
Total II	1 098 301	1 006 030	92 271	9.17
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	87 293	111 159	23 866-	21.47-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

Le Commissaire aux comptes

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	308	196	112	57.04
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	308	196	112	57.04
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	10 339	11 199	860-	7.68-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	10 339	11 199	860-	7.68-
2. Résultat financier (V-VI)	10 032-	11 003-	971	8.83
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	77 261	100 156	22 895-	22.86-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	16 517	11 054	5 463	49.42
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	16 517	11 054	5 463	49.42
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	130	93	37	40.25
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	130	93	37	40.25
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	16 387	10 962	5 426	49.50
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 202 419	1 128 440	73 979	6.56
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 108 770	1 017 322	91 448	8.99
Solde intermédiaire	93 649	111 118	17 469-	15.72-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	93 649	111 118	17 469-	15.72-

La Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

Le Commissaire aux comptes

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'association a pour objectif le recrutement et l'accompagnement de personnes en difficulté d'accès à l'emploi.
Elle propose un accompagnement individuel (social, professionnel, psychologique)
Les tâches réalisées par les salariés recrutés sont l'entretien des espaces verts, le second oeuvre, la maintenance de mobilier urbain, l'animation d'ateliers créatifs.
Afin de réaliser sa mission, l'association dispose de moyens humains (15 salariés permanents) et techniques (huit véhicules et divers outils pour assurer les chantiers)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	22 389		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	2 988		
Terrains	67 300		
Constructions sur sol propre	224 700		
Installations générales agencements aménagements des constructions	105 265		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	63 815		3 715
Matériel de transport	117 128		19 902
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 275		1 801
TOTAL	594 483		25 417
Autres participations	4 628		
Prêts, autres immobilisations financières	8 255		
TOTAL	12 883		
TOTAL GENERAL	632 743		25 417

Le Commissaire aux comptes

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			22 389	22 389
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 988	2 988
Terrains			67 300	67 300
Constructions sur sol propre			224 700	224 700
Installations générales agencements aménagements constr.			105 265	105 265
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			67 530	67 530
Matériel de transport			137 030	137 030
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			18 075	18 075
TOTAL			619 900	619 900
Autres participations			4 628	4 628
Prêts, autres immobilisations financières			8 255	8 255
TOTAL			12 883	12 883
TOTAL GENERAL			658 160	658 160

Assoc. CHABLAIS INSERTION
74500 AMPHION PUBLIER

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	14 254	1 119		15 374
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 942	46		2 988
Constructions sur sol propre	143 059	11 235		154 294
Installations générales agencements aménagements constr.	100 118	2 773		102 891
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	49 336	8 481		57 818
Matériel de transport	75 663	10 793		86 456
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 191	3 605		10 796
TOTAL	375 367	36 888		412 255
TOTAL GENERAL	392 562	38 054		430 616

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	1 119				
Autres immob.incorporelles TOTAL	46				
Constructions sur sol propre	11 235		Le Commissaire aux comptes		
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 773				
Instal.techniques matériel outillage indus.	8 481				
Matériel de transport	10 793				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 605				
TOTAL	36 888				
TOTAL GENERAL	38 054				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 255	8 255	
Autres créances clients	110 250	110 250	
Débiteurs divers	119 197	119 197	
Charges constatées d'avance	498	498	
TOTAL	238 200	238 200	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 386	3 386		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	191 893	191 893		
Emprunts et dettes financières divers	80	80		
Fournisseurs et comptes rattachés	27 634	27 634		
Personnel et comptes rattachés	52 237	52 237		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 497	53 497		
Autres impôts taxes et assimilés	925	925		
Produits constatés d'avance	19 474	19 474		
TOTAL	349 125	349 125		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	28 118			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Le Commissaire aux comptes

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	119 197
Total	119 197

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	386
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 946
Dettes fiscales et sociales	66 084
Total	70 415

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	498
Total	498
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	19 474
Total	19 474

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		390 000
SUBROGATION DANS LE PRIVILEGE PRETEUR DENIERS	390 000	
INSCRIPTION PRIVILEGE PRETEUR DE DENIERS		
HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE COMPLEMENTAIRE		
Total (1)		390 000

Engagements reçus

Néant

Le Commissaire aux comptes

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

ANNECY
BONNEVILLE
CHAMBÉRY
GRÉSY-SUR-AIX
SALLANCHES
THONON-LES-BAINS
VILLE-LA-GRAND
GENÈVE

CHABLAIS INSERTION

105C route de la Dranse

74500 AMPHION LES BAINS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

COFIDEST AUDIT
Arcopole A
2 impasse de la Source
74200 Thonon-les-Bains
04 50 71 62 66

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DAUPHINÉ-SAVOIE
SAS au capital de 96 000 Euros - R.C.S THONON 383 780 889

CHABLAIS INSERTION

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION CHABLAIS INSERTION,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à THONON LES BAINS,
Le 13 juin 2022
Le commissaire aux comptes

SAS COFIDEST AUDIT
Cyrille FAYETTE
Associé

COFIDEST AUDIT - Arcopole A, 2 impasse de la Source - 74200 Thonon-les-Bains
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DAUPHINÉ-SAVOIE - SAS au capital de 96 000 Euros - R.C.S THONON 383 780 889